

Alpes de Haute Provence
Commune d'AUBIGNOSC

Membres en exercice : **15**
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

DCM N° 15/2023

7-1

Envoyé en préfecture le 03/03/2023
Reçu en préfecture le 03/03/2023
Affiché le
ID : 004-210400131-20230302-2023DCM15-BF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 2 mars 2023

---- L'an deux mille vingt-trois
le 2 mars 2023 à 18 heures 15
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de
Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 20 février 2023

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole,
DELMAERE Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **DANEL**
Mauricette, **LERDA** Serge **ARMINGOL** Elisabeth et **WEBER** Hélène.

3 absents excusés : **SECHEPINE** Elisabeth, **MACCARIO** Fabrice
et **WALCZAK** Franck

2 absents : **ISNARD** Wilfried et **MARTINELLI** Nicolas.

0 pouvoir

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS EN INVESTISSEMENT / BUDGET GENERAL

---- Monsieur le maire rappelle qu'avant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

---- L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Propositions :

COMPTES	CREDITS OUVERTS EN 2021	Limite autorisée	Option proposée
C20	12 000	3 000	3 000
C21	44 641	11 160.25	10 000
C23	755 532.19	188 883.05	17 000
TOTAL	813 373.19	203 343.3	30 000

---- Le conseil municipal est invité à autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement sur les chapitres 20 jusqu'à 3000 euros, 21 jusqu'à 10 000 euros et 23 jusqu'à 17 000 €, en attendant le vote du budget 2023.

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le maire à mandater des dépenses d'investissement sur les chapitres 20 jusqu'à 3000 euros, 21 jusqu'à 10 000 euros et 23 jusqu'à 17 000 €, en attendant le vote du budget 2023.

---- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT



Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Affiché le

ID : 004-210400131-20230302-2023DCM15-BF